

● Le déroulement de la médiation familiale

➤ L'initiative de la médiation familiale

- ◆ Vous revient directement en vous adressant à un médiateur familial.
- ◆ Est proposée par le juge au cours de la procédure.

➤ Un déroulement en 3 étapes :

- ❖ **L'entretien d'information** au cours duquel le médiateur familial présente les objectifs, le contenu et les thèmes que vous pouvez aborder. Cet entretien est sans engagement, vous pouvez accepter ou refuser de vous engager dans une médiation familiale.
- ❖ **Les entretiens de médiation familiale** d'une durée d'1 h 30 à 2 h ; leur nombre varie suivant les sujets que vous souhaitez aborder.
- ❖ **L'établissement d'un accord.** Celui-ci peut être homologué par le juge.

➤ Le coût de la médiation familiale

- ◆ L'entretien d'information est gratuit.
- ◆ Le coût des séances de médiation familiale est établi suivant le barème national établi par la caisse d'allocations familiales. Le coût de la séance est fixé au regard de vos ressources.

Pour contacter les médiateurs familiaux

Pôle Enfance Médiation Familiale

190 rue La Fayette
75010 Paris

Les entretiens ont lieu sur rendez-vous

Vous pouvez prendre rendez-vous avec les médiateurs familiaux en téléphonant au

01.40.35.81.60

Les entretiens sont confidentiels.

Le service de médiation familiale est financé par la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, le Département de Paris et la Région d'Ile de France.

Association **ARFOG-LAFAYETTE**
Service Médiation Familiale



**Divorce, séparation,
conflits familiaux...**

**Des Médiateurs Familiaux
sont à votre écoute**

Permanences :

- **A la mairie du 10ème :**
↳ les 1er & 3ème mardis le matin
06 70 41 62 23
- **A la mairie du 16ème :**
↳ un jeudi sur deux, le matin
06 89 43 11 79

● La médiation familiale offre une façon de résoudre les conflits

Elle offre un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui vous permet :

- ◆ d'aborder les problèmes liés à un conflit familial
- ◆ de prendre en compte de manière concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants,

En présence d'un médiateur familial qualifié et impartial, dont le rôle est de rétablir une communication et de créer un climat de confiance favorable à la recherche d'un accord.

Ainsi, les séances de médiation familiale visent à :

- ◆ rétablir le dialogue entre les membres de la famille et instaurer une communication constructive,
- ◆ identifier la source des difficultés et apaiser les conflits
- ◆ accompagner les réorganisations familiales.
- ◆ soutenir l'organisation de vos droits et devoirs de parents, de grands parents,
- ◆ aborder les questions financières (partage des biens, pension alimentaire, ...)

● La médiation familiale a sa place dans toutes les relations familiales

Pour les couples ou parents

- ⇒ en situation de rupture, séparation, divorce, pour aider au dialogue et aux prises de décision. Pour faciliter la construction et l'organisation de la coparentalité au mieux de l'intérêt de l'enfant.

Pour les jeunes adultes

- ⇒ en situation de rupture de liens avec leurs parents.

Pour les grands parents

- ⇒ pour nouer ou renouer les liens avec leurs petits enfants

Pour les fratries

- ⇒ qui se déchirent autour de la prise en charge d'un parent âgé, d'une succession conflictuelle, pour trouver les solutions les mieux adaptées

Pour les familles recomposées

- ⇒ qui ont des difficultés à s'organiser pour aborder le fonctionnement de la nouvelle famille constituée.

La médiation familiale peut intervenir à divers moments

Avant ou pendant une séparation pour aider aux décisions et préparer leurs conséquences

Après une séparation lorsque les décisions prises ne peuvent être appliquées ou ne correspondent plus aux besoins et à ceux des enfants

A tout moment d'un conflit familial susceptible d'entraîner une rupture de dialogue

Lorsqu'un conflit familial surgit et vous empêche de voir vos petits enfants